

Un nouveau plan de circulation pour le Pentagone

Conférence de presse 24 novembre 2014

DOSSIER DE PRESSE

Echevine de la Mobilité et des Travaux Publics Els Ampe

Bourgmestre Yvan Mayeur

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux Publics Pascal Smet

Société des transports intercommunaux de Bruxelles



Nouveau plan de circulation pour le Pentagone

Pourquoi un nouveau plan de circulation?

L'accord de majorité 2012 - 2018 de la Ville de Bruxelles prévoit une réévaluation du Pentagone et un nouveau plan de circulation. Ce nouveau plan de circulation prend en compte une vaste zone piétonne (zone confort) et la création de nouveaux parkings. L'objectif de la ville est de rendre le cœur historique de la Ville de Bruxelles plus attrayant et plus accessible à tous. Pour donner plus d'espace à la ville, le trafic de transit est interdit et la circulation locale est plus rapidement dirigée vers les parkings.

La Cellule Mobilité et Espace Public de la ville de Bruxelles travaillent dans ce sens. La Ville de Bruxelles a fait appel à Flow NV pour le comptage de la circulation automobile et a fait appel à Technum NV pour la simulation des plans de circulation.

Le 30 janvier 2014, le Collège a décidé un certain nombre de principes :

- la zone piétonne est agrandie.
- la boucle de desserte en un sens de circulation mène les automobilistes vers les parkings publics.
- quatre nouveaux parkings publics seront construits et le parking Poelaert sera étendu.



Zone piétonne doublée

Tout d'abord, **les contours de la nouvelle zone confort** ont été déterminés. En plus de piétonniser les boulevards du centre entre De Brouckère et la rue des Pierres (comme prévu dans l'accord de majorité), le Collège a également décidé d'intégrer beaucoup d'autres rues dans la zone confort. **La zone piétonne existante sera presque doublée.** La Grand-Place se trouve à 5 minutes à pieds des différents parkings publics.

La Place du Jeu de Balle sera partiellement piétonnisée et avec la Rue du Chevreuil celles-ci deviennent la zone confort pour **les Marolles**.

La place Fontainas et la Rue Du Midi (entre la Rue du Lombard et la Rue des Alexiens) forment avec la rue des Grands Carmes et la zone piétonne existante (Rue du Jardin des Olives et Rue du Marché au Charbon, Rue du Bon Secours, Rue de la Gouttière et Rue de l'Etuve) la zone confort du **Quartier Saint Jacques**.

Il y aura aussi une zone confort dans le **Quartier du Béguinage** ; la Place Samedi sera piétonnisée. Une partie du nouveau Marché aux Grains et du Vieux Marché aux Grains forment la zone piétonne pour le **Quartier Dansaert**.

La gestion de cette zone est également adaptée à sa nouvelle échelle et aux utilisateurs. La Ville travaille sur **une proposition de gestion appropriée de la zone**. Les conditions de la zone confort (zone interdite à la circulation et zone à circulation restreinte) sont traitées séparément par le Collège (livraisons, accès au garage, taxis, personnes à mobilité réduite ...).

La Ville va faire rouler **un petit train électrique** dans la nouvelle zone confort, de telle sorte que tous les piétons puissent l'utiliser gratuitement. Les personnes à **mobilité réduite** pourront aussi utiliser le train pour passer des abords de la zone à la Bourse ou la Grand-Place. Aux alentours de la zone piétonne la ville prévoit aussi des emplacements de parking pour les personnes à mobilité réduite.



Nouveau réseau cyclable de la ville

Les **Itinéraires Cyclables Régionaux existants** au sein du Pentagone sont **complétés par des itinéraires cyclables locaux** et fournissent le réseau cyclable de la ville.

La zone piétonne et les quartiers environnants sont plus accessibles en vélo à travers les aménagements cyclables prévus sur le réseau cyclable de la ville. Le réseau cyclable de la Ville est une série de pistes cyclables intégrées, de pistes cyclables marquées, de pistes cyclables suggérées et rues cyclables.

La colonne vertébrale du réseau cyclable de la Ville se compose principalement de pistes cyclables intégrées et des pistes cyclables marquées. Ce qui permet aux cyclistes de se déplacer rapidement entre chaque quartier dans le pentagone et en allant et en venant du Pentagone.

Les cyclistes peuvent rouler dans toutes les rues de la zone piétonne. Également sur la Grand-Place tant qu'ils le font très lentement et donnent la priorité aux piétons.

La Ville propose à la STIB qu'elle fournisse **un parking pour vélos** dans la station de pré-métro Bourse. La Ville, aussi, continue d'investir dans **les arceaux vélos et les box vélos** répartis au sein du Pentagone.



Le Transport en Commun au Pentagone

Au cours de la préparation du plan de circulation plusieurs organisations ont été consultées. La consultation la plus intensive a eu lieu avec **la STIB**. En effet, le nouveau plan de circulation a un impact sur les trajets de bus de la STIB.

L'approche de la mobilité intégrée assure que tant la Ville de Bruxelles que la Région de Bruxelles-Capitale sont compétentes pour estimer l'impact du nouveau plan de circulation de la Ville de Bruxelles sur le petit ring et les communes environnantes.

La collaboration entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale est en outre mis dans le téléjalonnement dynamique vers les parkings et les modifications apportées au transport en commun.

Les itinéraires de bus adaptés au Pentagone

En **août 2015**, la STIB prévoit de **changer complètement son réseau de bus**. La Ville et la STIB ont travaillé ensemble et ont abouti à un nouveau plan.

Il existe de nombreuses lignes de bus qui ne subiront aucun changement suite au nouveau plan de circulation, c'est-à-dire les lignes de bus 27,48, 63, 29, 71, 65 et 66.

La Ville et la STIB comprennent la nécessité de prévoir un terminus pour le bus 66, venant de Schaarbeek, à la Rue des Halles.

La Ville et la STIB proposent que le bus 86, entre Molenbeek et la Ville, fonctionne comme 'bus de boucle pour le Pentagone'.

Le Bus 46 suivra un nouveau trajet afin de mieux desservir le Quartier Jardins Aux Fleurs.

Le bus 88 et 47 auront toujours un arrêt tout près de la place de Brouckère, leurs terminus seront sur le Boulevard E. Jacqmain ou le Boulevard A. Max.

L'itinéraire du bus 95 sera légèrement modifié et son terminus sera déplacé à la rue du Lombard.

Les terminus bus modifiés

Les résultats des consultations ont révélé que deux terminus au sein du Pentagone sont trop justes pour la STIB.

Parmi les 5 terminus de bus existants, trois sont maintenus dans l'hyper centre et deux changent de place. Les terminus de bus de la rue de la Putterie (près de la gare centrale) et dans la rue des Halles (près de De Brouckère) sont conservés. Le terminus au Nouveau Marché aux Grains sera gardé pour une ligne de bus à la place de 3.

Les terminus de bus existants sur le boulevard Anspach, dans la rue de l'Evêque et dans la rue de l'Ecuyer (près de la place de la Monnaie) sont remplacés par un terminus de bus rue du Lombard et un terminus Boulevard A. Max et Boulevard E. Jacqmain.



En résumé, la Ville de Bruxelles met en place les nouveaux terminus pour la STIB suivants :

Terminus existant rue de la Putterie (gare centrale): bus 63, 65 et 86

Terminus actuel de la rue des Halles (près de De Brouckère): bus 66, 71 et 29

Terminus actuel Nouveau Marché aux Grains : 46.

Nouveau terminus E. Jacquain / A. Max.: bus 88 et 47

Nouveau terminus rue du Lombard: les bus 48 et 95.

Les bandes bus modifiés

Le nouveau plan de circulation prévoit de garder des bandes bus, l'introduction de nouvelles bandes bus et la suppression de bandes bus. Dans le Pentagone les bandes bus seront mises dans le même sens que l'autre trafic. Cette approche a pour but de **réduire le temps de trajet des bus et autres transports motorisés.**

La rue des Halles sera seulement accessible pour les bus, vélos, taxis et livraisons. Les bandes bus de la Rue de l'Évêque, Rue de l'Écuyer, Rue de Ravenstein, Rue des Teinturiers et Rue de Louvain,.. seront gardées.

La bande bus au Cantersteen et à la Rue des Bogards seront supprimées.

Une bande de bus est prévue dans la rue Fossé aux Loups, entre la Place de la Monnaie et la place de Brouckère. Sur l'autre bande dans la rue Fossé aux Loups, les bus roulent en même temps que le reste du trafic motorisé, sauf si lors de la phase test, on observe une augmentation de la durée des trajets des lignes de bus, par rapport à l'absence de couloir de bus sur cet itinéraire. Dans ses cas là, il y aura une bande de bus sur l'ensemble du trajet dans la rue Fossé aux Loups qui sera testée pendant la phase test.



Un hyper centre accessible

La boucle de desserte

Le Collège a décidé **d'entourer la zone confort par une boucle de desserte**. Cette boucle de desserte permet à tous les véhicules à moteur d'atteindre les parkings à proximité de la zone confort. Le Collège a également décidé d'autoriser la circulation sur la boucle de desserte dans un seul sens autour de la zone confort pour empêcher le trafic de transit et permettre une circulation locale en douceur.

Le plan de circulation a été simulé dans le meso modèle de la Région et montre que la piétonisation des Boulevards Centraux est possible. Le nouveau plan de circulation a l'objectif ambitieux de **rendre non seulement les boulevards centraux fermés à la circulation, mais aussi de repousser le trafic de transit et de permettre la circulation locale en douceur**.

Les axes d'entrées et de sorties

Afin d'assurer l'accessibilité, **différentes routes vers l'hyper centre vont être à sens unique**. Plusieurs rues qui sont actuellement en double sens, deviendront sens unique. Ainsi le boulevard E. Jacquemin devient la principale route d'accès depuis le nord jusqu'à la zone piétonne. Le boulevard Adolphe Max est la seule direction pour la circulation sortante.

Il en va de même pour les axes Lemonnier (sortant) et Stalingrad (devient l'accès sud du Pentagone).

Cela a aussi l'effet (positif) **que cinq carrefours avec la Petite Ceinture sont simplifiés**, ce qui lui donne une **capacité supplémentaire**.

Guidage vers les parkings

Un objectif important de ce plan de circulation est **d'amener la circulation automobile le plus rapidement possible vers un parking public**. Avec la Région, nous travaillons à **la mise en place de panneaux de téléjalonnement dynamique**. Ces panneaux sont prévus sur les routes de la boucle de desserte et sur les axes d'entrées et sorties.

Le parking Grand Place sera mieux accessible en changeant le sens de circulation dans la Rue de la Montagne. Les voitures qui partent via le Boulevard de l'Impératrice pourront rejoindre la boucle de desserte via la Putterie.

Nouveaux parkings

L'extension du parking Poelaert et 4 nouveaux parkings sont prévus : Place de l'Yser, Nouveau Marché aux grains, Place du Jeu de Balle et Place Rouppe.



Phasage du nouveau plan de circulation

Le nouveau plan de circulation du Pentagone change radicalement les habitudes de mobilité des habitants de Bruxelles et des visiteurs. Il faudra quelques mois pour s'assurer que tout le monde s'est approprié ces nouvelles habitudes.

Pour réussir le plan de circulation aussi bien que possible dans la réalité complexe qu'est le centre de la ville, le plan de circulation se déroulera en plusieurs phases. Tout changement de direction causera de nombreux changements. Ces changements entraînent d'autres changements qui sont difficiles à estimer. En travaillant par phases et en n'effectuant pas tout en même temps les problèmes imprévus qui surgissent sont traités rapidement. Le plan de circulation sera mis en œuvre en cinq phases.

Le plan de circulation sera mis en place avant les travaux routiers qui sont prévus. Il est mis en place comme une phase test de 8 mois, les effets indésirables du nouveau plan de circulation peuvent être adaptés avant d'effectuer les travaux routiers.

Les cinq phases du plan de circulation:

Phase 1 : pré-phase : ajustements de mobilité dans le cadre de Plaisirs d'hiver.

Le changement de direction dans le boulevard Emile Jacquemin, le boulevard Adolphe Max, la rue Saint-Michel (entre Emile Jacquemin et Adolphe Max), la rue de Laeken et la porte d'Anvers sera effectué en phase test à partir du 13 décembre 2014 dans le cadre des Plaisirs d'hiver.

Au printemps 2014, un certain nombre de petites rues vont aussi changer de direction, et ce en préparation des grands changements dans la phase suivante.

Les rues sont les suivantes: la rue de la Carpe, la rue Duquesnoy, la rue des Cendres, la rue de la Blanchisserie et la Rue du Damier.

Phase 2 : L'introduction du nouveau plan de circulation

La deuxième phase et la plus spectaculaire est prévue pour l'été 2015. Pendant les mois d'été, après tout il y a moins de circulation, et afin que les résidents puissent s'habituer à la nouvelle situation avant le retour de la cohue du premier septembre.

À partir du 18 juillet 2015, le sens de la circulation sera changé pour la rue du Fossé aux Loups, la rue des Augustins, la rue de l'Evêque, la rue de l'Ecuyer, la rue de la Vierge Noire, la rue des Poissonniers, la rue Van Artevelde, la rue des Six Jetons, la Place Fontainas, la rue des Bogards, la rue des Alexiens, la rue de Dinant, la rue de Loxum, la rue Ravenstein, le boulevard Lemonnier, l'avenue de Stalingrad et la rue des Halles.



Le 18 juillet, la zone piétonne sera également élargie. Beaucoup de rues seront ensuite ajoutées à la zone confort à savoir la place de la Bourse, le boulevard Anspach, le boulevard Adolphe Max (entre de Brouckère et la rue Saint-Michel), la rue Devaux, la rue Jules Van Praet, la rue Grétry, la rue de la Madeleine, la rue du Midi, ... (voir carte 1)

Au cours de cette phase test, les deux bandes de circulation sur la boucle de desserte entre la rue Van Artevelde et la rue du Midi sont maintenues. En fonction des résultats de la phase test, une ou deux bandes de circulation de la Place Fontainas seront maintenues lors de la construction définitive.

Durant la phase test, la vitesse commerciale des bus sera également évaluée; s'il semble que durant la phase test les bus circulent plus lentement au niveau de la rue du Fossé aux Loups la bande de roulement sera alors remplacée par une bande bus.

Avec la mise en place du nouveau plan de circulation, il faudra prendre en compte les livraisons qui seront faites sur la boucle de desserte et les routes d'entrée et de sortie. Dans la zone piétonne et ses environs les livraisons sont autorisées entre 6 et 11h. Dans une première phase, les livraisons seront tolérées sur le premier tronçon jusqu'à 11 heures. Après 11h, toutes les livraisons doivent être effectuées sur une zone de livraison où il est explicitement interdit de stationner à long terme (100 euros d'amende).

La Ville encouragera également le projet de La Milo pour centraliser cette manière de faire des livraisons et réduire par ce moyen les gros camions dans le centre-ville.

Phase 3 : Finition zone confort

Après consultation des habitants du quartier Saint Géry et du quartier Saint-Jacques, les rues de ces quartiers seront ajoutées à la zone confort dans la troisième phase.

Ceux-ci comprennent les rues suivantes du quartier Saint Géry : Grande Île, rue de l'Eclipse, rue Saint Géry Street, rue Saint Christophela rue des Riches Claires, la rue Borgval et la rue Pletinckx (entre Saint-Géry et la rue Van Artevelde).

Ceux-ci comprennent les rues suivantes du quartier Saint-Jacques: rue du Marché au Charbon, rue du Jardin aux Olives, la rue des Grands Carmes, la rue de l'Etuve, Rue du Midi (celle-ci également dans le cadre de la reconstruction de la rue), la rue du Chêne.

Phase 4: Evaluation

Dans tous les quartiers du Pentagone se tiendront des **réunions de consultation** sur la situation de la mobilité dans ces quartiers. Les sens de circulation qui ne sont pas énumérés ci-dessus



peuvent être adaptés en consultation avec les habitants ou les entreprises et les organisations présentes.

8 mois après l'introduction de la phase 2 se tiendront des réunions d'évaluation. La ville de Bruxelles va faire un comptage pour contrôler si le plan de circulation a atteint son but ou s'il y a des effets néfastes.

Les changements seront basés sur l'évaluation faite à l'été / automne 2016. Après, il n'y aura plus de changement.

Etape 5 : Réaménagement

L'extension de la zone piétonne et le plan de circulation nécessitent des ajustements au réseau routier.

Le délai pour la mise en œuvre de ces travaux est prévu entre 2015 et 2020.

Les premières rues pour lesquelles le permis de construire a déjà été demandée sont la rue de la Grand île et la rue de l'Eclipse (quartier de Saint Géry).



Contacts de presse

Cabinet Els Ampe

Kabinet.E.Ampe@brucity.be

02 279 50 72

0476 21 39 60

Cabinet Yvan Mayeur

Carl Theunis

Carl.theunis@brucity.be

02 279 50 17

0494 32 84 16

Cabinet Pascal Smet

Gorik Van Holen

gvanholen@smet.irisnet.be

02 517 12 00

32 478 36 75 68

STIB

An Van hamme

vanhammea@mivb.irisnet.be

02 515 20 56

0477 62 73 73